

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 67 Cours Pierre Puget – 13006 Marseille, attestons par la présente que la Société :

Société BCP
3, boulevard Vauban
13006 MARSEILLE

a souscrit auprès de la compagnie GAN EUROCOURTAGE, sis 4/6, avenue d'Alsace 92033 La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N°80810023.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER :

- | | |
|---|---|
| -Contrôle périodique amiante | -Diagnostic sécurité piscine |
| -Diagnostic amiante avant travaux ou démolition | -Diagnostic Technique SRU |
| -Diagnostic amiante avant vente | -Diagnostic termites |
| -Diagnostic de performance énergétique | -Dossier technique amiante |
| -Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP) | -Etat de l'installation intérieure de l'électricité |
| -Diagnostic gaz | -Exposition au plomb (CREP) |
| -Diagnostic radon | -Loi Carrez |
| | -Millièmes |
| | -Prêt conventionné : normes d'habitabilité |
| | -Risques naturels et technologiques |

La garantie du contrat porte exclusivement :

- Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,
- Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation

Période de validité : **du 08/08/2011 au 30/09/2012**

La Société GAN Eurocourtage IARD garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2008, des conventions spéciales n° 41008-01.2008 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810023), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent.

Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.